

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 13 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La Gazette officielle de Turin publie des dépêches de Naples en date du 4, annonçant que la réaction, désormais réprimée dans toutes les provinces napolitaines, ne subsiste plus maintenant que sur les frontières de l'Etat pontifical. A Monticelli une dernière bande d'insurgés a été mise en déroute par les troupes, dont le nombre, sur la frontière, aurait été augmenté par ordre du lieutenant-général prince de Carignan.

En regard de ces nouvelles de Turin, nous devons mentionner des télégrammes de Marseille qui ne semblent pas de nature à confirmer entièrement ces appréciations rassurantes.

Il ressort en effet de ces dépêches que pendant un instant on a pu craindre à Palerme la proclamation de la république, tandis que d'un autre côté la Basilicate, qui n'est pas située sur les frontières pontificales, mais bien au sud du royaume, a été encore le théâtre de conflits et d'exécutions ; un bourg même aurait été livré aux flammes par des soldats et des gardes nationaux.

Le directeur des cultes a écrit au cardinal archevêque de Naples pour le prévenir de ne pas empêcher de dire des prières pour le roi Victor-Emmanuel, sous peine de poursuites.

Si l'on en croit des nouvelles transmises par l'office Reuter, on signerait à Rome une pétition à l'Empereur Napoléon pour lui demander l'évacuation des troupes françaises de Rome.

D'ailleurs, il n'y a d'autres nouvelles que le décret par lequel les généraux du corps des volontaires italiens Cosenz, Médici, Giacomo, Bixio, Turr, Sirtori, Sacchi, sont confirmés dans leurs grades.

On parle encore de la querelle et de la réconciliation de M. de Cavour et de Garibaldi. L'Indépendance belge publie à ce sujet un document assez curieux. Interrogé sur cette affaire, voici ce que Garibaldi aurait répondu :

- « Je n'ai pas serré la main à M. de Cavour.
 - « Je n'ai pas demandé à le voir.
 - « J'ai seulement consenti à me rendre à son appel. »
- (Pays.) » GARIBALDI. »

L'amirauté anglaise a terminé son rapport sur la défense des côtes. Ce rapport établit que tous les travaux qui avaient été reconnus nécessaires par le parlement ont été complètement exécutés.

Le dernier travail consiste dans l'établissement d'une ligne télégraphique qui relie entre eux les divers points stratégiques du littoral.

Dans la chambre des communes, séance du 8 mai, lord Palmerston, répondant à M. Magnire, dit que l'Angleterre veut le bonheur de l'Ionie. L'annexion à la Grèce serait son malheur. L'Angleterre remplit un devoir en refusant l'annexion.

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, les importants travaux militaires que l'Angleterre fait exécuter à Malte. Cette île prend de jour en jour un aspect plus formidable. On y accumule les munitions de guerre, on dépose les sacs pour blinder les batteries, on prépare les linges de pansement.

Toutefois, la garnison n'a pas été augmentée, comme l'ont prétendu certaines correspondances ; mais on attend des renforts d'Angleterre.

L'amiral Mundy vient d'inspecter les côtes de Syrie. Il a visité notamment Saint-Jean-d'Acre, qui commande, comme on sait, toute la vallée au-dessous du Liban. (Le Pays.)

Serajevo, 6 mai. — Les chrétiens soulevés ont rompu l'arrangement concernant le blocus de Nikchich ; ils ont attaqué un convoi dans les défilés ; ils ont massacré 50 musulmans. Les consuls sont restés à Nikchich, pour tranquilliser la population, mais la situation est critique. La Bosnie est calme. — Havas.

Nous apprenons que le gouvernement espagnol vient d'adresser à tous les cabinets de l'Europe une circulaire dans laquelle il expose ses vues et explique les raisons qui l'ont déterminé à accepter l'annexion de Saint-Domingue. (Le Pays.)

On avait parlé, dit une dépêche de Madrid, de la réunion d'une escadre de 20 navires pour obliger les Marocains d'exécuter le traité. La Gazette prétend que cette concentration de forces navales n'a

pour objet que des manœuvres et la protection des possessions africaines.

L'état de l'infante Conception s'améliore.

L'impératrice d'Autriche s'est embarquée le 8 mai à Cadix pour les Baléares, Malte, Corfou, Trieste. — Havas.

Vienne, 7 mai. — A Fiume, la municipalité a refusé unanimement, pour la troisième fois, d'envoyer des députés à Agram.

Le chancelier de Hongrie, retenu par une indisposition, n'a pas pu se rendre à Pesth.

Pesth, 7 mai. — On connaît le discours que M. Deak doit prononcer demain à la Diète : il exposera les griefs de la nation et proposera une adresse à l'empereur, demandant le maintien de la pragmatique sanction, seule base possible d'une transaction.

Vienne, 8 mai. — Les dernières nouvelles de Pesth annoncent que le comte Ladislas Teleky s'est tué cette nuit d'un coup de pistolet, et que les séances de la Diète ont été ajournées jusqu'à lundi par suite de cet événement. — Havas.

Nous apprenons par une dépêche de Saint-Petersbourg, que le gouvernement russe vient d'ordonner une nouvelle levée dans toute l'étendue de l'empire. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

On commence à s'entretenir des voyages auxquels l'Empereur se prépare pour cet été. S. M. aurait fixé, assure-t-on, dès à présent, la manière dont il compte, ainsi que l'impératrice, occuper son temps à partir des vacances des grands corps politiques. La première visite de l'Empereur sera pour le camp de Châlons. Il y aura ensuite divers voyages dans les départements et on terminera par ceux du Midi. L'Empereur visitera les travaux de Saint-Sauveur et de Barèges ; il visitera Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, les landes de Lau-mezan, où M. le maréchal Niel propose d'établir,

FEUILLETON

LA FAMILLE DU FORCAT (1)

(Suite.)

CHAPITRE XI. — LA GRANDE DAME.

Maintenant que nous avons présenté à nos lecteurs ces nouveaux personnages, revenons aux héros de notre histoire.

Julia prit place aux côtés de M. Devert.

— Causons de votre position, mon enfant, lui dit celui-ci affectueusement ; j'ai à vous soumettre les projets que j'ai formés pour vous et les espérances qui en seront la conséquence.

— Tout ce que vous aurez fait sera bien fait, mon noble ami, interrompit Julia avec reconnaissance.

— Je ne sais pas trop, dit-il avec un fin sourire, nous allons bien voir ; dites-moi, vous plairait-il d'habiter un des plus riches hôtels du faubourg Saint-Germain avec le titre de dame de compagnie ? Je connais, pas particulièrement, néanmoins, une jeune femme, riche et menant grand train, qui demande une personne bien élevée, jeune et d'une conversation agréable, pour vivre avec elle, un peu comme une amie, une confidente, et beaucoup, je vous en prévient, comme une complai-

(1) Reproduction interdite.

sante et soumise protégée, car la dame me semble avoir de l'orgueil à très-haute dose.

— Que m'importe, dit Julia, je subirai ses caprices.

— Je n'attends pas moins de vous, ma chère fille ; en ce monde, voyez-vous, il faut en prendre et en laisser ; mais il y a une dernière condition, il vous faudra quitter vos enfants.

Julia pâlit affreusement, un sombre nuage passa sur son beau visage.

— Ce sera peut-être le dernier sacrifice, dit-elle d'une voix altérée, mais encore je ne vois pas comment je pourrai l'accomplir ; dites-moi, à qui voulez-vous que je confie ces pauvres petits êtres, le devoir me commande de ne pas les abandonner ?

— Mais Dieu vous ordonne de penser à leur avenir, interrompit Marie de sa voix harmonieuse ; ne craignez rien pour vos enfants, Madame, je vous ai promis d'être leur sœur !...

— Cela vous va, n'est-ce pas, reprit le vieillard avec un sourire plein de bonté. Ne me remerciez pas, madame Dormeuil, et surtout pas d'observation sur mon manque de fortune : il me reste encore assez pour partager avec ceux qui sont plus malheureux que moi.

Quelques larmes bien douces voilèrent le velours noir des prunelles de Julia.

— Il n'est point de paroles, Monsieur, qui puissent reconnaître la noblesse d'une pareille conduite, Dieu

seul peut voir ce qui se passe en mon cœur ; pour moi, je renonce à vous l'exprimer.

Et prenant entre ses mains les deux mains de Marie.

— Aimez mes pauvres enfants, dit-elle avec une inexprimable émotion ; plus tard ils comprendront qu'en les abandonnant j'ai souffert plus que de toutes mes douleurs passées.

Une expression de douce pitié se peignit sur l'adorable visage de Marie.

— Vous ne les abandonnez pas, Madame, quelque fois vous viendrez ici les embrasser ; je les aimerai tant et je les soignerai si bien qu'ils ne s'apercevront pas de votre absence ; chaque jour je leur parlerai de vous, de votre chagrin, de votre dévouement. Leur reconnaissance vous paiera plus tard au centuple de votre douleur présente.

— Vous êtes l'ange de bonté que Dieu a jeté sur ma triste route pour m'aider à subir ma fatale destinée, murmura M^{me} Dormeuil en posant ses lèvres sur le front blanc de Marie.

— Assez de remerciements, interrompit M. Devert ; il faut songer, Madame Dormeuil, à vous présenter devant la comtesse de Verceuil, qui m'a prié de vous conduire chez elle immédiatement après votre arrivée.

— Quoi, Monsieur, vous voulez vous donner la peine de m'accompagner, faible et souffrant comme vous l'êtes, je ne le souffrirai pas.

comme à Châlons, un camp fixe. La position est du reste magnifique. On jouit du haut de ce plateau d'une vue merveilleuse sur le pic du Midi et sur la vallée de la Neste, dont les eaux s'engouffrent dans une rigole destinée à les porter jusque dans le département du Gers.

Leurs Majestés se retrouveront ensuite à Biarritz, où S. M. la reine d'Espagne viendra peut-être leur rendre visite.

En général, on voit dans la fixation que l'Empereur a faite ainsi par avance de son temps un symptôme de paix et une probabilité de plus que la guerre n'est point à craindre, du moins pour cet été.

— On procède en ce moment, en Angleterre et en France, à un recensement général de la population. En ce qui concerne notre pays, les statisticiens et les hommes politiques attendent avec une juste curiosité les résultats de ce recensement quinquennal. On sait que le dernier ne fut pas très-satisfaisant et qu'il ne constata guère qu'une augmentation de trois cent mille âmes pour toute la France dans la période quinquennale qui venait de finir. Paris, à lui seul, avait absorbé toute cette augmentation, tandis que les populations rurales s'étaient plutôt amoindries au profit des villes, notamment les départements montagneux, qui avaient le plus perdu. Il serait intéressant de pouvoir établir une comparaison entre les deux derniers lustres de la vie nationale.

— Une souscription a été ouverte par les étudiants pour offrir à MM. Jules Favre, Picard et autres députés de l'opposition, un banquet à l'hôtel du Louvre. Plus de 600 signatures auraient été, dit-on, déjà recueillies. Le banquet, du reste, aurait été autorisé complètement par l'administration.

— Le tir national français, dont l'établissement n'avait été l'année dernière que provisoire, se construit et s'installe dans le bois de Vincennes d'une manière définitive et permanente sur les plans approuvés par l'autorité. Il sera terminé au commencement du mois de juin, et le grand concours pourra s'ouvrir dans le courant du même mois.

Nous nous empressons d'annoncer cette bonne nouvelle à ceux que le noble exercice du tir intéresse, et nous voyons avec plaisir que la lutte pacifique à laquelle tous, nationaux et étrangers, seront conviés, doit avoir lieu dans la plus belle saison et dans les plus beaux jours de l'année.

— Voici, d'après le *Courrier du Centre* de Limoges, du 8, les détails relatifs à l'incendie dont nous avons parlé dans notre précédent numéro :

Un violent incendie, comme on n'en a pas vu de semblable à Limoges depuis le terrible sinistre de 1790, qui dévora quatre cents maisons, a éclaté hier, vers onze heures du soir, dans la maison habitée par un cloutier, rue Haute-Lansecot.

Au moment où les pompiers sont accourus, avec le matériel nécessaire, les flammes avaient déjà atteint le faite de la maison. Poussées par un vent rapide du nord, après la longue sécheresse qui a singulièrement facilité la combustion des pans de bois dont les maisons de cette rue sont construites, elles se propagèrent avec une rapidité effrayante et envahirent trois maisons à la fois.

La garnison de Limoges n'a pas tardé à arriver

— Il le faudra bien, cependant, dit en souriant l'excellent vieillard, car je prétends être le maître chez moi et je ne vois pas pourquoi je serais le moins du monde obligé d'écouter vos craintes d'enfant; je ne suis pas si douillet, morbleu! un vieux militaire ne doit jamais reculer quand il s'agit d'accompagner une dame; je me pique de plus de galanterie que vous ne m'en supposez, ma chère enfant, et dussé-je marcher sur la tête, je veux vous offrir mon bras.

La jeune femme sourit et finit par céder aux instances du vieillard. Ils sortirent tout deux après avoir embrassé la jeune fille, restée à la maison avec la vieille bonne et les enfants de Julia.

Chemin faisant, M^{me} Dormeuil interrogea son vieil ami sur le caractère de la femme dont elle allait dépendre.

— Je ne ne puis vous donner aucun détail sur sa vie ni sur ses habitudes, ma chère enfant, répondit M. Devert; je ne connais pas particulièrement la comtesse de Verceuil, ce n'est que par l'intermédiaire d'un de mes amis que j'ai pu obtenir cet emploi pour vous.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que la comtesse, qui habite Paris depuis plus d'un an, est veuve, jeune, belle et fort riche, s'il faut en croire son luxe effréné; ses salons sont les plus fréquentés du faubourg; elle y réunit une société choisie et ses fêtes sont fort goûtées par la plus haute aristocratie. En achevant ces quelques

sur les lieux au pas gymnastique. Aidés de ce puissant renfort, les pompiers cernèrent le feu qui, cependant, fit en peu d'instants de rapides progrès. On en devint maître à plusieurs reprises; mais, malheureusement, les flammes, au même instant, gagnaient les marchandises combustibles dont les maisons de cette rue étaient remplies, et, dès lors, elles reprenaient une nouvelle intensité fort difficile à combattre.

Ces matières inflammables, consistant en suif, chandelles, huiles et graisses entassées dans les maisons, résistaient aux flots d'eau qu'elles recevaient de toutes parts; l'incendie prenait de nouvelles forces et minait les maisons qui s'écroulaient alors avec fracas.

Il n'a pas été possible d'augmenter les moyens de sauvetage, malgré l'abondance des eaux et malgré la quantité du matériel dont on pouvait disposer, à cause de l'étroitesse des rues, et des encombrements qui eussent nui à la manœuvre des pompes et à l'arrivage des tonneaux.

Vers deux heures du matin, on était maître du feu dans les deux maisons situées en aval; un piquet de pompiers y fut maintenu pour conserver l'avantage qu'on venait de conquérir à grand-peine. Mais du côté opposé, vers le haut de la rue, l'incendie trouvant incessamment des dépôts immenses de suif et d'huile entassés à tous les étages des maisons, il devint fort difficile de s'en rendre maître. Ce n'est que vers quatre heures du matin qu'on put enfin concevoir l'espoir de sauver le reste du groupe de maisons qui s'arrête à la rue des Arènes.

On eut encore de rudes mécomptes à subir; mais, à la suite de l'écroulement de deux autres maisons, on finit par triompher et par se rendre maître du feu.

Ce résultat n'a pas été atteint sans de bien regrettables accidents.

M. d'Auribeau, préfet, qui, par sa présence et son admirable sang-froid, s'est tenu constamment au premier rang pour encourager les travailleurs et sanctionner les mesures de sauvetage qu'on avait à prendre suivant la diversité des cas qui se présentaient, M. le préfet a été subitement terrassé par la chute d'une façade et grièvement blessé.

Il a été transporté dans la pharmacie voisine, où il a reçu les premiers secours de la part du docteur Fougères, chirurgien-major de la compagnie. Il fut ensuite transporté dans son domicile, à la préfecture. Son état, qui a d'abord paru grave et a inspiré quelques inquiétudes, est encore en ce moment l'objet de la sollicitude de toute la population.

A côté de lui, M. Favier, secrétaire-général de la préfecture, a été atteint, mais il en a été quitte pour une violente secousse. Ses vêtements furent cependant mis en lambeaux. Après l'enlèvement de M. le préfet, M. Favier a continué à surveiller les manœuvres de sauvetage de concert avec M. Dupuytren, premier adjoint, ce dernier représentant l'administration municipale, en l'absence de M. le maire, retenu par une indisposition à la suite d'un long voyage.

L'autorité judiciaire s'est empressée de se rendre sur le lieu du sinistre, où son secours a été des plus efficaces. M. le procureur général, M. le procureur impérial ne se sont retirés que les derniers.

détails, M. Devert s'arrêta devant un des plus beaux hôtels du quartier.

— Nous sommes arrivés, dit-il en soulevant le marteau d'une porte chargée de riches sculptures; un concierge les introduisit dans l'intérieur de l'hôtel.

Les antichambres étaient peuplées d'un nombreux domestique. Toute cette valetaille aux habits galonnés regardait avec dédain Julia et son vieux protecteur dont les toilettes fort peu élégantes laissaient deviner le peu de fortune.

Un domestique les annonça à la comtesse et les introduisit dans la chambre à coucher de celle-ci.

Un coquet demi-jour régnait dans cette pièce somptueuse, meublée avec une recherche et un goût exquis. Sur un sofa aux coussins de velours bleu, frangés d'argent, était à demi-étendue la comtesse de Verceuil. C'était une femme de vingt-huit ans environ, belle de cette splendide beauté que possèdent seules les femmes du Midi. Son teint, un peu bruni, avait un éclat admirable; ses yeux, d'un noir velouté, lançaient des flammes sous leurs longs cils; sa bouche, petite et d'un rouge de grenade, laissait apercevoir, lorsqu'un sourire l'entr'ouvrait, deux rangées de dents du plus pur émail. Elle était grande, majestueuse, imposante; beaucoup d'orgueil se lisait sur son front élevé et dans l'arc décrit par ses sourcils d'ébène, légèrement froncés, même en cet instant où elle était calme et seule.

Un militaire travaillant à la manœuvre d'une pompe a reçu sur la tête, du haut d'un troisième étage, une lourde pailasse qui l'a étendu mourant sur le pavé. Il a été aussitôt relevé et transporté à l'hôpital, après avoir reçu les premiers secours du docteur Fougères.

Deux autres militaires et trois sapeurs-pompiers ont reçu des blessures plus ou moins graves. L'autorité a recueilli tous les traits de bravoure et les noms des victimes pour les signaler à la bienveillance du gouvernement et réclamer en leur faveur des récompenses bien méritées.

Ce malheureux sinistre se résume par la destruction de neuf maisons et des marchandises considérables qu'elles contenaient; par la destruction presque complète du mobilier des nombreux locataires qui habitaient ces maisons, et enfin, ce qui est le plus regrettable, par le nombre des personnes blessées, qu'on peut évaluer à sept.

Pour faits divers : P. GODET.

COUR DE CHANCELLERIE (Angleterre).

Présidence du vice-chancelier STUART.

Audience du 4 mai.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE CONTRE LOUIS KOSSUTH ET LES SIEURS DAY ET C^{ie}. — FABRICATION DE PAPIER-MONNAIE POUR LA HONGRIE.

Cette affaire, dont l'intérêt s'explique par la qualité des parties en cause et par l'objet même du litige à juger, a occupé un grand nombre d'audiences de la cour de chancellerie, et elle vient de recevoir une solution que nous allons faire connaître, en résumant les faits qui l'ont motivée.

Les sieurs William Day et C^{ie}, imprimeurs-lithographes à Londres, ont reçu de M. Kossuth la mission de fabriquer des planches lithographiques et de tirer sur ces planches des billets de 1 florin et d'une valeur supérieure, destinés à être mis en circulation sur le territoire hongrois, et d'y remplir l'office de papier-monnaie.

L'empereur d'Autriche, en sa qualité de roi de Hongrie, a considéré cette entreprise comme une usurpation de ses droits, et, à raison du trouble et du préjudice qui pouvaient résulter de la mise en circulation de ce papier-monnaie, il a chargé son ambassadeur à Londres de s'adresser à la justice anglaise pour en obtenir une défense aux sieurs Day et C^{ie} de donner suite à la fabrication par eux commencée, et la destruction du papier déjà imprimé et des pierres ou planches lithographiques ayant servi ou devant servir au tirage de ce papier-monnaie.

Suivant la pratique de la procédure anglaise, des *affidavit* ont été produits de part et d'autre. L'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, a soutenu qu'à lui seul appartient le droit d'émettre du papier-monnaie dans ce pays. De son côté, Louis Kossuth est intervenu au procès; il a pris le fait et cause des sieurs Day et C^{ie}, et il a produit un *affidavit* dans lequel il soutient que les droits qu'il tient de la Diète hongroise depuis 1848, époque à laquelle il a été proclamé dictateur de la Hongrie, n'ayant jamais été infirmés d'une manière et par une autorité légales, il a conservé le pouvoir de battre monnaie et de faire faire en sa qualité de dictateur le papier-monnaie par lui commandé aux sieurs Day et C^{ie}.

Ces deux prétentions opposées étant ainsi préci-

A la vue de la comtesse, Julia tressaillit, un douloureux souvenir vint briser son cœur; il y avait entre cette femme et le vicomte d'Eterneuil, l'auteur de toutes les souffrances de la malheureuse jeune femme, une ressemblance, frappante, étrange et fatale. Elle avait le même sourire, le même regard hautain, rempli de dédaigneuse fierté; elle possédait la même beauté souveraine, écrasante.

Si cette femme était sa sœur, se dit Julia, dont le front pâlit sous l'étreinte de cette pensée.

La comtesse, à la vue de M^{me} Dormeuil et de son compagnon, se souleva nonchalamment et à demi sur le sofa où elle était sa riche toilette, les salua d'un geste moitié gracieux, moitié hautain. Après leur avoir présenté des sièges, le domestique, qui avait introduit les deux visiteurs, se retira sur un signe de sa maîtresse.

La comtesse parla.

Sa voix était harmonieuse et sonore, pas assez douce peut-être pour une voix de femme; malgré ce léger défaut, on éprouvait à l'entendre un certain charme.

— Madame, dit la comtesse à M. Devert en désignant Julia, est sans doute la personne que m'a recommandée votre ami.

— Oui, Madame, répondit le vieillard. M^{me} Durand (il avait été convenu qu'on changerait le nom de Julia), est digne à tous égards de votre bienveillante protection et mérite votre confiance et votre sympathie.

sées, il est sans intérêt de reproduire les longs développements qu'elles ont reçus dans les audiences que la cour de chancellerie a consacrées à cette affaire.

Le vice-chancelier Stuart a rendu la décision suivante :

Le plaignant agit en justice comme roi de Hongrie, et il invoque la protection de la loi pour prévenir un dommage public qu'il se dit fondé à empêcher. Il paraît que les défendeurs ont fabriqué et préparé dans ce pays la fabrication de papier-monnaie auquel on se propose de donner cours légal en Hongrie, sans l'assentiment du plaignant et contrairement à ses droits souverains, ce qui est une entreprise que la cour doit empêcher.

La cour est appelée à décider si les défendeurs ne peuvent, d'après la loi anglaise, être autorisés à détenir dans le but sus-indiqué une grande quantité de papier-monnaie, ou si, d'un autre côté, le demandeur est fondé à se faire remettre ce papier pour empêcher l'usage illégal qu'on se propose d'en faire.

La nature de la demande et le droit du demandeur ne sont pas contestables, et la compétence de la cour pour une affaire d'intérêt public de cette nature ne peut pas être non plus discutée. Les défendeurs admettent que le plaignant est un souverain étranger, et ils se bornent à contester qu'il ait aucun droit sur le papier-monnaie fabriqué. Ils prétendent que la faculté d'émettre du papier-monnaie découle du droit politique et n'est pas un droit personnel au souverain ; qu'il doit être confirmé par la diète, et que, dès lors, l'usage qu'on en fait ne saurait être de la compétence de la cour. Il s'agit d'un droit public, placé sous la protection de la loi, et quand il y a abus, c'est à la loi seule qu'il appartient d'intervenir pour le faire cesser.

Le vice-chancelier rappelle ici divers antécédents tirés de cas qui ont, avec celui dont il s'agit, de grandes analogies, et il conclut en ordonnant que, dans le délai d'un mois, tout le papier-monnaie fabriqué par les sieurs Day et C^{ie} sera remis au représentant de l'empereur d'Autriche.

Cette décision a été immédiatement frappée d'appel. (Gazette des Tribunaux.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 10 mai. — Le Journal officiel de Naples, en date du 7, annonce qu'une bande d'insurgés venant des Etats-Romains a été dispersée ou fusillée à Monticelli. Une lettre ajoute qu'une collision a éclaté dans la ville de Fondi entre les réactionnaires et les Piémontais ; les premiers se sont réfugiés dans les montagnes. Trois brigades ont été dirigées de Naples et de Gaëte sur les provinces de Fouti et d'Aquila. L'armée serait portée à cinquante mille hommes, pour en finir avec l'insurrection.

On écrit de Rome que le prince Chigi, nonce du Saint-Siège à Munich, serait nommé à Paris. On l'aurait déjà agréé. Le tirage de la loterie pontificale était fixé au 9 mai. Des troupes françaises et pontificales ont repoussé des réfugiés napolitains revenant dans les Abruzzes, sous le commandement de Chiavone ; mais ils ont pénétré vers Fondi.

Marseille, 9 mai. — Les lettres de Messine, du 5, disent qu'il n'y a pas eu de soulèvement, mais qu'il

règne une grande inquiétude. Les troupes campent, la nuit, hors la ville, par crainte de surprise. — Havas.

Le Maire de la commune des Rosiers, prévient le public que, comme les années précédentes, le lundi 20 mai courant, fête de la Pentecôte, un concours de bestiaux aura lieu sur la place du Champ-de-Foire, et que des primes seront accordées aux plus beaux bestiaux.

Des danses publiques auront lieu sur le Mail et un mât de cocagne y sera placé.

Le soir, un très-beau feu d'artifice sera tiré dans les allées du Mail.

LA PRÉCIEUSE.

O ciel ! mais qu'a donc cette femme ?
Hélas ! qu'elle paraît souffrir !
Que se passe-t-il dans son âme ?
Quel est le don qu'elle réclame ?
Si l'on pouvait la secourir !

Naguère elle était souriante ;
Alors son front est soucieux.
D'où vient le sort qui la tourmente ?
Qui donc peut porter l'épouvante
Chez cet être si précieux ?

A-t-elle perdu sa richesse ?
D'où vient cet air triste et boudeur ?
A-t-elle éprouvé la détresse ?
Est-ce un objet de sa tendresse,
Dont la perte attriste son cœur ?

On voit que des soupirs sans nombre
Soulèvent son cœur affecté.
Sur son front se presse plus d'ombre
Que n'en jette la forêt sombre
Par un brûlant soleil d'été.

Peuple, vous ignorez la sorte
Du coup qui lui fut si fatal.
D'où vient l'humeur qui la transporte !
C'est que le pauvre de sa porte
A touché sa robe de bal.

Henri BLOUDEAU.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Il n'est plus possible de contester aujourd'hui le caractère d'universalité qui distingue le mouvement. A la suite de la rente, toutes les valeurs ont pris leur essor, et le niveau général des cours s'est remarquablement élevé. Il faut plus qu'un accident, il faut plus même que des nécessités de place pour déterminer ainsi un changement de prix radical sur toutes les valeurs. C'est le meilleur indice des causes profondes qui dirigent la Bourse dans une voie favorable à l'amélioration du crédit public.

Ce n'est, à proprement parler, que depuis la liquidation, qu'a commencé ce que l'on est convenu d'appeler la campagne du coupon. Elle a eu pour point de départ le cours de 69 fr., et il n'y a rien d'in vraisemblable dans l'espérance que caressent les acheteurs, d'atteindre en liquidation prochaine le cours de 70 fr. La plupart des vendeurs se sont retournés. Heureusement la spéculation a, cette fois, le comptant avec elle, derrière elle, et la rareté des titres.

Le Crédit foncier a eu son assemblée générale le 24 avril et le compte-rendu de son gouverneur, M. Frémy, et le rapport des censeurs sont des documents de haute importance à consulter *in extenso*.

L'exercice actuel a vu, par l'annexion du Sous-Compoir, par la création du Crédit agricole et par l'autorisation des prêts aux communes, le système du Crédit foncier entièrement complété. Le dividende total pour l'exercice 1860 est de 30 fr. pour 250 fr. versés. C'est du 12 p. 0/0. En capitalisant ce revenu à 5 p. 0/0, on arrive à peu près aux cours actuels ; mais il faut bien tenir compte de l'avenir indéfiniment progressif de cette société.

Il s'est traité, sur la plupart des chemins, des affaires considérables. Le découvert était très-important sur quelques-uns, l'Est, par exemple, sur lequel il y a jusqu'à 5 fr. de déport en liquidation. Le Nord a monté de 20 fr. à 990. Les actions du Lyon donnent toujours lieu à de nombreuses transactions. Elles ont progressé de 21 25. Les recettes de la compagnie offrent cette semaine une augmentation de 363,000 fr. Le Midi est encore un des chemins que le découvert pousse à des prix élevés.

La hausse actuelle est bien faite pour encourager les capitalistes des départements qui n'ont pas désespéré de la situation, et qui ont su, à la faveur des bas prix, opérer des placements sérieux. Les dépôts et les comptes-courants ont continué à affluer à la Banque de capitalisation. Cet établissement, grâce à la prudence et à l'habileté avec lesquelles il dirige les fonds qui lui sont confiés, a pu distribuer des dividendes remarquables à ses intéressés, pendant la période difficile que la Bourse vient de traverser. Les six derniers mois lui ont permis de donner 17-07 1/2 p. 0/0 net des capitaux engagés, après le prélèvement fait en faveur de la gérance.

E. DUTIL.

BOURSE DU 8 MAI.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 69 25
4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 96 25.

BOURSE DU 10 MAI.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 35.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 96 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

La comtesse lissa, de sa main effilée, les bandeaux de ses noirs cheveux relevés à la Marie Stuart.

— C'est bien, dit-elle en regardant Julia avec une scrupuleuse attention ; Madame est veuve, je crois ?

Ceci n'avait point été dit à Julia, néanmoins elle comprit qu'il fallait mentir, puisqu'on l'avait déjà fait pour elle.

— Je suis veuve depuis un an, dit-elle d'une voix tremblante ; ces vêtements de deuil l'attestent.

Elle était bien pâle en prononçant ces paroles, mais elle ne mentait pas, pauvre femme ; car elle portait le deuil de son bonheur perdu. La douleur mal contenue de Julia parut faire quelque impression sur l'altière comtesse.

— Je suis veuve aussi, dit-elle d'une voix légèrement altérée ; j'ai aimé mon mari, vous avez aimé le vôtre : il y aura entre nous deux bien des rapports sympathiques.

Elle dit ces quelques paroles avec une douceur étrange.

En cet instant, elle avait perdu cet air hautain qui nuisait tant au charme de sa rayonnante beauté. Elle fut plus aimable pendant tout le temps que se prolongea la visite du vieillard et de la jeune femme, et en se séparant, la comtesse dit gracieusement à Julia qu'elle espérait l'avoir auprès d'elle dès le lendemain.

Julia y consentit en étouffant un soupir.

Le sacrifice allait s'accomplir, demain elle embrasserait ses enfants, ses chers enfants, pour bien des jours ; com-

ment fera-t-elle pour se passer de leurs douces caresses ? Hélas ! il le faut !

CHAPITRE XII. — TROP TARD.

Depuis deux mois, M^{me} Dormeuil, sous le nom supposé de M^{me} Durand, remplissait auprès de la comtesse de Verceuil les fonctions de dame de compagnie.

Ce simple et modeste titre renfermait bien des douleurs pour la pauvre Julia ; car le caractère de la comtesse était impérieux et despote ; l'orgueilleuse femme faisait amèrement sentir à M^{me} Dormeuil la différence de rang qui les distinguait dans la société, et cela, par habitude, sans malice, sans penser aucunement qu'elle pouvait faire souffrir cette femme, qui ne portait pas de titre, et qui, d'après elle, ne pouvait pas certainement prétendre aux égards que l'on rend à une femme de condition.

Malgré cela, M^{me} Dormeuil devait accompagner la comtesse presque dans toutes les soirées où celle-ci allait faire admirer sa ravissante beauté et recueillir de flatteurs hommages. Julia était belle, elle était aimable et bonne. Tout en la traitant avec hauteur, la comtesse s'en était affolée.

Elle lui avait fait présent de charmantes parures, que la pauvre femme devait absolument porter, sous peine d'encourir les disgrâces de M^{me} de Verceuil.

Elle devait sourire pour cacher ses larmes aux regards investigateurs de la comtesse, lorsque toutes deux se

rendaient au bal. Oh ! c'est là que Julia souffrait ; la pensée de Dormeuil ne la quittait pas. Elle le voyait triste, pâle, abattu, malade dans sa prison, pendant qu'elle assistait à des fêtes brillantes et qu'elle habitait un palais, palais plus triste pour elle qu'une prison, car le pain d'autrui est souvent bien amer, et la faveur des riches rend parfois bien esclave.

Rarement Julia pouvait sortir pour embrasser ses enfants ; sans elle, la comtesse s'ennuyait, et M^{me} Dormeuil se devait, avant tout, aux devoirs que ses fonctions lui imposaient. Elle se sentait souffrante depuis quelques jours, mais elle n'avait pas la liberté d'aller se reposer, pas même celle de se plaindre, car aussitôt la comtesse l'accusait d'être maussade.

Il fallait toujours parler modes et chiffons, exalter la beauté et les mérites de Madame. Rien n'était plus vide que l'existence de cette femme mondaine. Etendue des journées entières sur de moelleux coussins, M^{me} de Verceuil ne se réanimait que le soir, à l'heure où elle devait se rendre au théâtre ou en soirée. Jamais elle ne donnait une pensée au Seigneur, jamais elle n'abaissait un regard de pitié sur les pauvres, que les roues de sa brillante voiture éclaboussaient en glissant sur le pavé sonore.

Il n'y avait point de cœur sous cette admirable enveloppe.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Soit à rente viagère, soit autrement, UNE MAISON, située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 9, appartenant à M. MARQUET.

A VENDRE ÉGALEMENT.

SIX RENTES, s'élevant ensemble à 10 hectolitres 18 litres 32 centilitres de blé froment, et 13 francs d'argent. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DUTERME, notaire.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1862,

LA MÉTAIRIE DES PATUREAUX,

Située commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Actuellement exploitée par les époux Julien Haraud, et contenant environ 34 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. BONNEMÈRE, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, 35, soit à M^e DUTERME, notaire. (238)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 mai 1861, à midi, et jours suivants,

AU CHATEAU DES BRETIGNOLLES

Commune d'Anché,

Entre les villes de Chinon et de l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

A 20 kilomètres des stations de Sainte-Maure, ligne de Tours à Bordeaux, et de Port-Boulet, ligne de Tours à Nantes,

Par le ministère de M^e FERMÉ, notaire à Chinon,

UN RICHE MOBILIER

Garnissant le château des Bretignolles, et consistant en :

Ameublement de salon, fauteuils, canapés, divans, pendules, candélabres, bronzes, porcelaines, meubles en laque de Chine, en bois de rose et en marqueterie.

Ameublement de salle à manger, tables, buffets et sièges en chêne sculpté.

Billard en chêne, sculpté par MOMBRO, meubles de boudoir et de chambre à coucher, belles garnitures de cheminée, tentures et tapisseries, fauteuils et divans, lits, ustensiles de cuisine, vins fins en bouteilles.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

Il sera procédé à cette vente :

Pour les cristaux, porcelaines de table, meubles et ustensiles de cuisine, bois de chauffage, le dimanche 26 mai prochain.

Pour les ameublements de salon, salle à manger et boudoir, le lundi 27 mai.

Et pour les ameublements de chambre à coucher, le dimanche 2 juin et jours suivants. (239)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 15 mai 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez feu M. GALLÉ, menuisier à Saumur, rue du Portail-Louis, à la vente publique aux enchères du matériel de sa boutique et objets mobiliers.

Il sera vendu :

Plusieurs beaux établis et outils de menuisier de toute espèce, quantité de madriers en noyer, chêne, frêne et bois blanc, panneaux en noyer, très-beau bois blanc fort, bâtard et voliges, et beaucoup d'autres bois en soliveaux de sapin, chêne, etc.; le tout bien sec; charrette à bras, quantité de calibres pour voitures et meubles, serrures et outils neufs, colle forte; lits, couettes, couvertures, bureau, commodes, tables, chaises, fauteuils, placards, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Sise rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (241)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

QUATRE BEAUX CLOS DE VIGNE

Et divers morceaux détachés,

Situés communes de Saint-Cyr et de Brézé,

Appartenant à M^{me} DUCAMP, D'une contenance totale de 9 hectares 30 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BOUTET, propriétaire à Saint-Cyr, ou à M. ROBIN, au Pont-Fouchar, maison de M. Chevalier, aubergiste. (244)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A ACHETER

UNE

FERME DANS LA VALLÉE

D'une valeur de cent mille francs, ET A SAUMUR,

UNE

PETITE MAISON BOURGEOISE

De huit à dix mille francs.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A CÉDER

UN FONDS DE MARCHAND DE CRÉPINS, à Saumur, avec bonne clientèle; il y aura toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (23)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1862.
UNE BOUTIQUE

Située à Saumur, place de la Bilange,

Occupée aujourd'hui par M. LEPIN-GLEUX, pompier-plombier.

Pour traiter et pour visiter la maison, s'adresser à M^e CLOUARD. (216)

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MÉTAIRIE,

Nommée les NOUES,

Située commune de Saint-Philbert-du-Peuple et, par extension, commune de Blou, contenant environ 142 hectares.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé (arrondissement de Saumur), chargé de la vente. (229)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LA PROPRIÉTÉ

DU PRIEURÉ DE MÉRON,

Située commune de Méron, d'une contenance de soixante-trois hectares soixante-quinze ares quatre-vingts centiares.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (163)

Saumur, P. GODET, imp.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

A VENDRE, A ARRETER

OU A LOUER,

Petite Maison de Campagne,

Avec deux jardins, dont un clos de murs; le tout contenant environ huit ares, situé à la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

S'adresser à M. PINET, à la Croix-Cassée, ou à Saumur, rue du Temple, n° 4. (231)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un superbe ETOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. GOUBY, poëlier, place Saint-Pierre.

A CÉDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

UNE FEMME de 40 ans désire trouver un emploi comme aide pour des travaux de ménage et comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Spécialité de Cheminées et Fourneaux pour Usines à vapeur.

GUILLOT

FUMISTE

Depuis vingt ans le sieur GUILLOT s'occupe spécialement de la construction des fourneaux et cheminées d'usines à vapeur, soit pour brûler des houilles flambantes, soit pour la tourbe, enfin toutes espèces de fourneaux. Avec les connaissances qu'il a acquises, il peut les faire dans les conditions d'une grande économie de combustible.

Il se charge aussi de la construction des bâtiments, massifs de machines à vapeurs, fourneaux à gaz, cheminées d'habitation, et monte les calorifères.

Il garantit tous ses travaux; de plus il s'engage à les visiter au moins une fois l'an, pour voir si les carreaux ne sont point obstrués, ou s'il y a quelques réparations.

S'adresser à Angers, chez M. Martin, place Neuve, n° 19.

A la Pyramide, près d'Angers.

A Saumur, café de la Navigation.

On peut prendre des renseignements sur ses travaux : à Paris, chez M. Farcot, mécanicien; à Nantes, chez MM. Rneau et Lotz; à Angers, chez MM. Berendorf et Laboulay; à Saumur, chez M. Passedoit (tous constructeurs mécaniciens);

Aux propriétaires et administrateurs d'établissements, M. Montrieux, maire d'Angers; M. Fayès, directeur des mines de Chalonnès; MM. Mayaud frères, à Saumur; M. Blavier, ingénieur des ardoisières; M. David, directeur de Grands-Carreaux, à la Pyramide. (200)

JOURNAL AMUSANT

A partir du 1^{er} janvier 1861, le *Journal amusant*, qui donne dans l'année au moins deux mille dessins comiques, va donner de plus, à tous ses abonnés, un magnifique ouvrage biographique, orné de portraits des célébrités du jour, dessinés sur pierre d'après les meilleures photographies de Paris.

Chaque semaine, une livraison composée d'un portrait parfaitement ressemblant, accompagnée d'une biographie, sera adressée aux abonnés en même temps que le *Journal amusant* et sera envoyée GRATIS.

Le *Journal amusant* paraissant 52 fois dans l'année, on recevra donc 52 livraisons de portraits, c'est-à-dire un très-beau volume de 208 pages, sur beau papier, imprimé avec art.

Le prix du *Journal amusant* reste néanmoins fixé à 47 fr. par an, — 10 fr. pour six mois, — 5 fr. pour trois mois. Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.